62e ANNÉE. — N° 88 MERCREDI 26 JUILLET 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après la Conférence de la Haye : c'est un insuccès complet pour les bolcheviks. — Les réparations : une note de M. Poincaré. Le procès de l'inconduite allemande. Pour une solution d'ensemble. — La crise italienne : la politique étrangère de M. Schanzer fut toujours francophobe.

La Conférence de la Haye est terminée.

Quel en est le bilan ?

Résumant dernièrement l'impression que la Conférence laissait sur lui, un membre de la délégation soviétique disait en substance :

A Londres, avant la conférence de Gênes, cinq puissances s'étaient mises d'accord sur les conditions qu'elles voulaient poser au gouvernement russe.

A Gênes, ces puissances se sont querellées entre elles. Tout en n'obtenant nous-mêmes aucun résultat positif, nous n'avions pas sujet d'être trop mécontents.

Mais à la Haye, voici que plus de trente puissances se trouvent d'accord pour nous poser des conditions.

M. Litvinof est bien ennuyé. Car il n'avait pas coutume d'échouer dans ses négociations.

Ainsi, de l'aveu même des bolcheviks, la Conférence est un échec, mais elle est surtout un échec pour les Soviets.

La France ne peut que se réjouir de voir — enfin — toutes les nations pleinement d'accord sur les bases mêmes qu'elle n'a cessé de préconiser. N'est-il pas symptomatique que toutes les délégations aient finalement approuvé la politique adoptée dès la première heure par le gouvernement français ?

Ainsi, les conceptions de M. Poincaré, qui avaient déjà pour elles l'avantage du bon sens et de la logique, se trouvent en quelque sorte vérifiée par l'expérience.

On comprend que M. Litvinof, dont la préoccupation constante fut de jeter la division parmi les nations, éprouve quelque mélancolie à voir la vanité de ses espérances.

Mais ce n'est pas tout. L'objectif primordial des bolcheviks était d'obtenir n'importe comment des crédits. Or, aucun gouvernement n'a répondu à cette attente, nul n'a consenti à prêter aux Soviets un capital dont ils useraient à leur fantaisie.

Bref, sur toute la ligne, les bolcheviks sont battus. Peut-être cela leur inspirera-t-il de salutaires réflexions et les détournera d'une tactique qui les conduira immanquablement à leur perte.

Tel est d'ailleurs le but à atteindre.

Ce n'est pas à dire que le problème russe soit réglé. Il reste posé aujourd'hui comme hier. Du moins, un fait apparaît manifeste : les termes en doivent être changés et par les Soviets.

Comment vont-ils s'orienter ?

Il n'est pas facile de le prévoir.

Toutefois, on peut présumer qu'ayant échoué auprès des gouvernements pour obtenir des capitaux, ils se tourneront maintenant vers les particuliers.

Seront-ils plus heureux ?

Il est douteux. Les capitalistes poseront leurs conditions très strictes que ne pourra accepter sans doute l'intransigeance habituelle des Soviets.

Dans cette voie encore c'est une perspective d'échec qui s'annonce.

La vérité, c'est qu'il n'y a qu'une solution possible : la disparition du régime bolchevik ou l'abandon par celui-ci de ses principes communistes — ce qui en définitive reviendrait à peu près au même.

⁂

Si la situation est ainsi clarifiée vis-à-vis des Soviets, on ne saurait en dire autant en ce qui concerne les choses d'Allemagne.

Le problème des réparations reste au premier plan des préoccupations internationales.

En vue de préparer, dans ce domaine, une meilleure position de la question, M. Poincaré vient d'adresser une note à notre représentant à la Commission des Réparations.

L'importance de cette note ne saurait échapper.

Elle constitue d'abord le plus rigoureux réquisitoire qu'on puisse dresser de l'inconduite allemande. M. Poincaré montre avec netteté et rigueur que l'Allemagne sait très bien ce qu'elle fait en se dérobant à chaque nouvelle échéance, en adressant des demandes successives de moratoria, en aggravant consciemment et systématiquement sa situation budgétaire et financière.

Et M. Poincaré de montrer, une fois de plus, ce qu'il y a de scandaleux dans le spectacle d'une Allemagne où les citoyens s'enrichissent tandis que l'Etat est à la veille de la banqueroute.

Quant à la conclusion, elle est évidente ; c'est la volonté dûment arrêtée de l'Allemagne de manquer à ses obligations.

Mais il y a une autre conclusion à tirer : il faudrait que la Commission des Réparations, en présence de ces faits, saisisse les Alliés pour que les gouvernements se concertent et agissent de concert sur l'Allemagne.

Ce serait la conclusion logique.

Malheureusement, elle ne peut intervenir à l'heure actuelle : il y a trop de divergences entre les vues françaises et les vues britanniques relativement aux réparations.

Un règlement d'ensemble doit être préparé.

Il devrait porter sur les dettes interalliées, un emprunt international, la fixation de garanties, la prise de gages. Programme vaste, mais dont toutes les parties sont solidaires et pareillement importantes.

En attendant que les deux gouvernements britannique et français élaborent la solution de ces problèmes, M. Poincaré propose qu'un moratorium de courte durée, cinq à six semaines, soit accordé au Reich, mais non à la légère, c'est-à-dire soumis à des conditions de contrôle sévères qui permettent, au besoin, de constater à nouveau le manquement volontaire de l'Allemagne.

⁂

Parmi les causes multiples qui ont contribué à la chute du cabinet italien, il convient de réserver une bonne place à la politique suivie par le ministre des affaires étrangères.

Cette politique, en effet, n'a valu à M. Schanzer que des déceptions.

Or, il est à remarquer, cet étonnant ministre n'avait aucune sympathie pour la France ; ou, plutôt, suivant la formule du député Fribourg, « M. Schanzer misait contre nous sur le tableau britannique ».

A Gênes déjà, tout au long de la Conférence, malgré une froide politesse à notre égard, le maître de la *Consulta* ne put dissimuler qu'il n'avait sourires et prévenances que pour les représentants britanniques. Visiblement c'est Londres qu'on secondait dans tous ses desseins, même les moins raisonnables.

La Conférence terminée, M. Schanzer se rendit, fin juin, auprès de son collègue anglais pour chercher la récompense des loyaux services rendus à Gênes. Au début tout alla parfaitement, tandis que le ministre italien abondait dans les vues du *Foreign Office*, au sujet de Tanger par exemple.

Puis l'heure sonna pour le représentant de l'Italie d'exprimer ses propres désirs. Aussitôt les choses se gâtèrent : il apparut que ces désirs heurtaient violemment la politique anglaise, particulièrement en Orient.

Et, malgré toutes ses bonnes grâces et son excessive complaisance, M. Schanzer ne put rien obtenir de son collègue britannique : ignorait-il que la Grande-Bretagne accepte volontiers tous les appuis qu'on lui apporte, mais qu'elle paie fort rarement de retour ses fidèles ?

Les lignes suivantes de M. Goffredo Bellonci, parues dans *la Epoca* du 4 juillet, traduisent bien les sentiments de nombre d'Italiens :

« Aider les Anglais dans leur lutte contre l'impérialisme méditerranéen des Français, c'est empêcher l'Angleterre de perdre les fruits de la victoire. C'est une chose qui mérite d'être bien payée... »

Hélas ! le paiement n'est pas venu et il ne viendra pas. La Grande-Bretagne ne se soucie tout de même pas de favoriser l'impérialisme méditerranéen de l'Italie, qui est une *réalité*, contre le prétendu impérialisme français, qui n'est qu'un mythe.

Mais, résumons-nous : la France n'a pas à regretter de voir s'éloigner de la *Consulta* un ministre franchement francophobe.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

M. Poincaré ira à Londres

Le rédacteur diplomatique de l'Agence Havas croit savoir que M. Poincaré acceptera de se rendre à Londres pour conférer avec M. Lloyd George dans les premiers jours d'août, après qu'il aura examiné le rapport du Comité des garanties dont il est saisi, et sans attendre que la Commission des réparations se soit prononcée sur la demande allemande de moratorium.

La dette française

M. Parmentier a remis samedi à M. Gilbert, sous-secrétaire du trésor américain, l'exposé détaillé au sujet de la situation économique et financière française réclamé par le gouvernement américain en vue de négociations relatives à la consolidation de la dette française.

Après examen de cet exposé par le gouvernement, la Commission américaine chargée de l'étude de la consolidation des dettes interalliées, conférera au grand complet la semaine prochaine avec la délégation française afin de continuer les négociations.

Lénine aurait repris sa place à la tête du gouvernement bolcheviste

Le correspondant spécial de l'*Observer*, à Moscou, ayant demandé à Radek si Lénine s'était réellement remis au travail, Radek a répondu : « Oui, nous sommes heureux que Lénine ait pu partager nos responsabilités pendant toute la dernière crise. En réalité, l'attitude adoptée par Litvinof a été définie par Lénine, qui insista pour que la Russie s'engageât même à effectuer une restitution partielle des biens confisqués en échange de crédits pour la reconstruction de la Russie. »

Le même correspondant cite la phrase suivante de Lénine, qui lui a été rapportée : « La Russie a été chassée de La Haye par les pillards capitalistes. »

L'Australie ne veut pas de consul allemand

Le ministère fédéral a refusé de consentir à la nomination d'un Consul allemand pour l'Australie. M. Hughes a déclaré :

« Je ne dis pas que les relations commerciales avec l'Allemagne ne pourront jamais être rétablies, mais le Cabinet australien ne croit pas devoir graisser le mécanisme de la machine commerciale allemande. »

Et la médaille de la Victoire

On croit, en général, la médaille de la Victoire instituée depuis longtemps. Or, il n'en est rien. Le texte parlementaire s'est promené de la Chambre au Sénat, est revenu à la Chambre, passa à la Commission de l'armée, et M. Xavier Vallat a, quelques jours avant la fin de la session parlementaire, fait son rapport sur le projet de loi.

Quelques modifications y ont été apportées. Sur la proposition du colonel Stuhl, les droits des engagés volontaires ont été précisés.

Mais beaucoup de gens qui déjà ornaient leur boutonnière de la médaille de la victoire, seront étonnés d'apprendre que le vote n'en est même pas encore acquis par les Chambres.

Empoisonnés par des gâteaux à la crême

Un grand nombre de personnes d'Orthez, qui ont consommé des gâteaux achetés dans une pâtisserie de cette ville sont tombées malades le soir même ou à un jour d'intervalle, en présentant des symptômes d'intoxication et d'entérite graves.

Cent vingt personnes sont alitées, deux sont en danger de mort.

Tirages financiers

COMMUNALES 1912

Le numéro 1.745.987 gagne 100.000 francs.

Le numéro 179.923 gagne 10.000 francs.

Douze numéros gagnent chacun 1.000 francs :

134.069	342.044	344.324	774.257
888.024	890.472	938.719	973.649
1.485.103	1.764.259	1.878.082	1,917,406

Cent numéros gagnent chacun 500 francs.

CHRONIQUE LOCALE

IL Y EN A BEAUCOUP !

De temps à autre, un tribunal juge et condamne quelques spéculateurs : nous disons de temps à autre, parce qu'en effet, il est rare que la catégorie des individus qui ont spéculé soit traquée, et il est même des régions où aucune affaire de spéculation illicite n'a été encore jugée, voire même instruite.

A Béziers, pays des foudres de vin et de la spéculation vinicole, la justice a mis la main sur plusieurs gros fraudeurs. On sait combien le prix du vin a augmenté sans raison apparente, mais on finit par savoir pourquoi il a augmenté.

Il y a trop d'intermédiaires, et si le vin coûte cher, les wagons-réservoirs pour le transporter coûtent encore aussi cher.

C'est ainsi qu'un certain loueur de ces wagons a été pincé et condamné à trois mois de prison et à 10.000 fr. d'amende. Ce n'est pas payé, puisqu'aussi bien il était poursuivi, en outre, pour dissimulation de bénéfices de guerre.

Les journaux mentionnent également que la 10e chambre correctionnelle de Paris, présidée par M. Richard, vient de prononcer son jugement dans les poursuites pour spéculations illicites exercées contre M. Caïtucoli, député de la Corse, à l'occasion de vente de lard provenant du Ravitaillement.

Le tribunal, dans son jugement, constate que M. Caïtucoli avait obtenu du Ravitaillement la cession le 200 tonnes de lard, payé à 2 fr. 70, et qui devait être revendu à un prix ne dépassant pas 3 fr. 50 le kilo. Or, le prix de cession à la maison Deutsch a été soit de 4 fr. 50, soit de 3 fr. 85.

Le tribunal voit dans cet élément une majoration du prix et il ajoute que M. Caïtucoli, pour obtenir l'autorisation d'exportation, a laissé croire au Comité des matières grasses que les lards provenaient de l'importation et non pas du Ravitaillement.

En conséquence, M. Caïtucoli est condamné à 5.000 fr. d'amende.

Eh bien, mais ça va de cette façon. Ce n'est pas tous les jours qu'il est donné de voir un parlementaire s'asseoir sur les bancs de la correctionnelle pour avoir violé la loi sur la spéculation que lui-même avait votée !

Mais, combien de personnages qui assistent à ces procès, à ces poursuites et qui devraient être eux aussi traînés sur le banc des accusés, des coupables !

Pour quelques-uns — les plus malchanceux — qu'on retient, combien sont libres et restent impunis ! Et cependant, on en connaît un bien grand nombre ! N'est-ce pas !?

LOUIS BONNET.

NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires et marins de l'armée d'Orient « morts pour la France » compris dans le convoi qui arrivera à Cahors jeudi 27 juillet :

Ayot Antoine, à Cahors ; Lacombe Edmond-Paul, à Douelle ; Flaujac Baptiste, à St-Martin-Labouval.

L'ouverture du wagon aura lieu à 7 heures 30.

Enregistrement

M. Meulet, receveur de l'enregistrement à Gramat, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Assistance publique

M. Montazel, sous-inspecteur de l'Assistance publique des Basses-Pyrénées est nommé dans le Lot.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

P. T. T.

Mlle Lasfargues, receveuse des P. T. T. à Laheycourt (Meuse), est nommée à St-Germain-du-Bel-Air.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée aux soldats du 207e d'infanterie dont les noms suivent :

Vézinet Henri : soldat brave et dévoué. Mort glorieusement, le 20 mars 1915, en Champagne. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Villard Ludovic : soldat brave et dévoué. Mort glorieusement pour la France, le 14 septembre 1914, à Vitry-le-François. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Verbiquie Jean : très bon soldat. Tué glorieusement, le 19 mars 1915, à son poste de combat, devant Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile de bronze.

Contributions indirectes

M. Laguerre, vérificateur de 3e classe des indirectes à Cahors, est élevé à la 2e classe. Félicitations.

Service téléphonique

Le circuit téléphonique Cahors-Montauban sera mis en exploitation le 1er août 1922.

Lycée de jeunes filles

Sont définitivement reçues au baccalauréat latin-langues (1re partie) : Mlles Ayrot et Vizzavona. Nos félicitations.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre distingué compatriote M. Guillaume Calvet, Procureur de la République à Chateaudun (Eure-et-Loire), chevalier de la Légion d'honneur, avec Mlle Marguerite Laganne, de Moissac.

Le mariage a été célébré ces jours derniers à Moissac.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

LE CONCOURS DE PÊCHE

Le concours de pêche à la ligne a eu lieu dimanche. Dès 2 heures, chaque pêcheur était à son poste, muni de ses engins. Il y avait 98 concurrents, tous certains de lever le plus grand nombre de poissons.

En attendant l'heure du concours, de gros paquets d' « appâts », dans le but d'amadouer, de cajoler le poisson, furent jetés dans la partie de la rivière où allait avoir lieu la pêche, c'est-à-dire du port Bullier à l'Aviron.

Et puis, chaque pêcheur s'installa de son mieux sous le piquet portant son numéro d'ordre et garni d'un crochet en fil de fer où le poisson pris devait être suspendu, bien à la vue des contrôleurs et du public.

Malgré une forte averse qui était tombée vers deux heures, tous les concurrents manifestaient gaîté et confiance. En prévision d'une ondée, l'un d'eux avait planté en terre un immense riflard bleu sous lequel peut s'abriter toute une famille.

Quant aux autres, la pluie ne paraissait pas les inquiéter. Un peu d'eau de plus ou de moins, qu'est-ce que cela pouvait bien leur faire ?

Et, lentement, chacun déroulait le fil, constatait que l'hameçon était bien attaché, que le « fliou » fût solide, et que les asticots, les vers, fussent bien en chair, appétissants et frétillants.

⁂

Les contrôleurs sont sans armes, pardon, sans gaule. Ils vont, viennent, examinent sacs et paniers pour se rendre compte qu'aucun concurrent n'ait, au préalable, rempli son panier de poissons... Mais rien de suspect. L'Etat-Major, au grand complet, est satisfait. Un signe est fait à Ticou ; c'est l'heure : Ticou épaule son mauser et pan, un coup de feu éclate. Les pêcheurs sont debout, gaule droite. Pan ! un second coup de mauser, les gaules s'abaissent, saluent les flots dans lesquels s'enfonce le fil. L'heure est solennelle ! Mutisme, immobilité sur toute la ligne d'eau.

Le public, également, qui se presse nombreux sur la calle, observe le silence le plus complet. On ne doit pas troubler les concurrents pêcheurs ; chacun sait ça et les enfants eux-mêmes, qui d'habitude sont toujours tentés de faire une niche, c'est-à-dire d' « appâter » avec un léger caillou, comprennent qu'une incartade serait certainement réprimée. Les contrôleurs ne badinent pas.

Un léger cri : du doigt on se montre la première pièce qui est tirée du fleuve : c'est un carpillon ; non, une « garlesque », « un trégon » que je te dis. L'heureux pêcheur sourit, décroche le minuscule poisson, l'élève pour bien le montrer, et l'accroche au fil de fer de son poteau. Trois temps, deux mouvements, un asticot est mis à l'hameçon et la ligne est rejetée à l'eau.

De poteau en poteau, au bout de plus de demi-heure, on voit quelques pièces se débattre aux crochets. Mais les minutes passent énervantes. Le poisson ne mord pas. Agacé, un pêcheur en prend son parti. Il s'assied sur un pavé et lit un feuilleton, et un autre allume la pipe.

Les contrôleurs, l'Etat-Major, Ticou lui-même ne savent que penser de cette indifférence du poisson à l'égard des asticots grassouillets et des rouges vers de terre si bien choisis par les pescofis !

⁂

Nous interrogeons une des plus fines gaules : « Est-ce la faute au temps ? » — « Oh ! non : mais, en général, le poisson ne mord pas beaucoup entre 3 et 4 h. 1/2 ! » — « Au fait, indique judicieusement un autre pêcheur en disponibilité, le poisson marche avec l'ancienne heure. »

Un concurrent, qui a quitté sa place pour une raison quelconque, et qui n'a pas eu encore une touche, nous dit : « Que voulez-vous : ça ne mord pas ; le poisson n'a pas faim. Et pourtant, j'ai les meilleurs engins et les plus jolis vers. »

— « Mais, on a appâté les poissons avant le concours ? Ils ont peut-être trop mangé et sont rassasiés ? » — « Bah ! le poisson est goulu : il mangerait toujours ! C'est comme je vous le dis » nous déclare un contrôleur.

Mais l'heure passe, encore quelques minutes et ce sera la fin du concours. Les poissons ne mordent toujours pas. C'est la grève. Les plus réputés pescofis sont bredouilles ou presque. Leur énervement est grand et justifié.

Cinq heures et demie ! Pan ! Pan ! Pan ! C'est Ticou qui a tiré trois coups de son mauser. Le concours est terminé. Gaules hors de l'eau, les concurrents décrochent l'appât, enroulent le fil.

Les contrôleurs, chacun dans leur secteur, emportent poteaux et poissons au siège central du concours, sous le balcon de l'Amirauté.

⁂

Et là, les poissons sont dénombrés, mesurés, pesés, mensurés (!) en présence des concurrents. Il y a peu de résultats. Les poids d'un kilo, de 500 grammes, qui avaient été apportés n'ont été d'aucune utilité !

Avec des poids minuscules, Mattali, habitué à peser les pièces d'or, pèse minutieusement les « garlesques » de 2 grammes et demi !

« Ce n'est pas la peine d'aller commander le camion de Rous ni l'omnibus de Mme Grelet, pour emporter le poisson ? » interroge un de nos honorables citoyens qui, en dehors de ses graves fonctions, ne dédaigne pas la facétie.

Un simple charreton, que traîne Ticou, suffira pour emporter non seulement le poisson, mais tous les poteaux, crochets et autres appareils qui ont servi pour le concours.

⁂

Et maintenant à l'autre concours : car, ce n'est pas fini. Les 20 premiers lauréats du concours de dimanche, prendront part à un concours départemental qui aura lieu très prochainement.

Quoi qu'il en soit, ce fut une journée de bon air pour le public qui se rendit sur les quais, et la distraction qu'il eut ne fut pas sans charme.

Du reste, le concours était très bien organisé, et les membres de la Commission de la Société de Pisciculture méritent des félicitations.

L. B.

⁂

Voici les noms des gagnants :

1er prix, 100 fr. en espèces, MM. Valéry ; 2e, 80 fr. en espèces, Delmas ; 3e, 70 fr., Louis Cluzel ; 4e, 60 fr., Dumas ; 5e, 50 fr, Vidal ; 6e, 40 fr., Lafaurie ; 7e, 30 fr., Paganel ; 8e, 25 fr., Mention ; 9e, une pendulette, Baptiste Cluzel ; 10e, une canne à pêche, Sauvage ; 11e, une canne à pêche, Dalarat ; 12e, 20 fr., Marcel Fournié ; 13e, parfumerie, Selves ; 14e, une lampe à bicyclette à acétylène, Bénays.

15e, deux bouteilles liqueur, Ladoux ; 16e, deux bouteilles vin muscat, Philippot ; 17e, deux demi-bou-

teilles liqueur, Delsol ; 18e, deux demi-bouteiles liqueur, Cambolives ; 19e, une bouteille Franciscaine, J. Vidaillac ; 20e une bouteille Micheline, Antonio ; 21e, une bouteille Couventine, Carriol ; 22e, une bouteille Cordeliers, Bédué ; 23e, une bouteille Dubonnet, Feyt ; 24e, une bouteille crème de moka, Puig ; 25e, 15 fr., Jean Clair ; 26e un cadre, Soulié ; 27e, une chemise homme, Julia ; 28e, une chemise homme, Astruc ; 29e, un gigot, Palame.

30e, une canne, Fourastié ; 31e, une lampe électrique, Albert Calvet ; 32e, une cave à liqueur, Jean Miquel ; 33e, une bouteille muscat, Dedieu ; 34e, une statuette, Blaviel ; 35e, 10 fr., Delpy ; 35e, *ex æquo*, une bouteille quinquina, P. Gaillard ; 36e, une bouteille quinquina, Milhas ; 37e, une bouteille quinquina, Renée Bach ; 38e, une nettoyage, Bouraie ; 39e, une paire sandalettes, Ch. Larrive.

Les 20 premiers prendront part au concours départemental.

Brevet militaire des 50 kil.

Voici le résultat de la course de 50 kilomètres pour l'obtention du brevet militaire cycliste :

1. Molis, en 1 h. 40 ; 2. Valadié ; 3. Bétailles, en 1 h. 43 ; 4. Fauchie ; 5. Segons ; 6. Hugghebaert ; 7. Lafon ; 8. Rue ; 9. Cagnac ; 10. Montagne ; 11. Boulepiquante.

Cette course a eu lieu à 4 h. : le trajet était Cahors-Arcambal-Concots et retour à Cahors.

Fête de la place du Marché

Les jeunes gens de la place du Marché organisent pour le 30 juillet la fête du quartier. Le Comité fera son possible pour donner le plus grand éclat à cette fête et satisfaire ainsi la population caducienne.

Le programme sera donné prochainement.

Le Comité.

A l'instruction

Le parquet instruit une affaire de coups et blessures qui aurait eu lieu à Lalbenque entre deux négociants de notre ville. Les coups portés et reçus par les deux adversaires ont laissé des traces. l'un a perdu un œil, l'autre se plaint d'ecchymoses sur diverses parties du corps.

Voyageur peu prudent

Un voyageur venant de Pau, et d'ailleurs en si mauvaise santé qu'il fut admis d'urgence à l'hôpital de Cahors avait placé une trentaine de mille francs de titres et 500 à 600 fr. d'argent dans le tiroir d'un meuble non fermé à clef qu'il faisait voyager en petite vitesse.

Lorsque ce meuble arriva en gare de Cahors, on s'aperçut que cette petite fortune était toujours à sa place et à la merci du premier venu.

M. le commissaire de police, prévenu, constata la présence des titres et de l'argent si imprudemment abandonnés et les fit remettre entre les mains de leur propriétaire.

A qui le chapelet ?

Un chapelet a été trouvé sur la voie publique. Le réclamer au bureau de police.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 10 au 15 juillet 1922, a été la suivante :

Nombre de placements

Nombre de placements à demeure : 7 hommes, 1 femme.

En extra : 3 hommes, 1 femme.

Demandes d'emploi non satisfaites : 3 hommes, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 8 hommes, 7 femmes.

Une plainte

Une très sérieuse affaire de détournement de titres préoccupe, actuellement, le parquet de Cahors.

Il y a quelques jours décédait, à Frayssinet-le-Gélat, un riche propriétaire dont la femme se trouvait, au moment de la mort de son mari, en traitement à l'hôpital de Cahors.

Rien ne faisait prévoir la mort prématurée de ce propriétaire, qui s'éteignait presque subitement.

Or, on savait que le défunt possédait 25 à 30.000 francs de titres, qu'il gardait dans sa maison. Ces valeurs ne furent pas retrouvées.

Une plainte a été adressée au parquet de Cahors.

Le vol de la gare

Nous avons rapporté en leur temps les détails de l'audacieux cambriolage commis dans les bureaux de la gare.

L'enquête minutieuse à laquelle se sont livrés les magistrats et M. le commissaire de police n'a pas été complètement infructueuse puisqu'elle a permis de relever un certain nombre d'empreintes digitales dans le local où a été commis le délit.

On a pu établir que ces empreintes se différencient nettement de celles laissées par les employés qui fréquentent journellement le bureau.

Sans ajouter à cette découverte plus d'importance qu'il ne convient, il se pourrait qu'elle permette de découvrir une piste sérieuse.

Courses de Gramat

Dimanche 6 et lundi 7 août auront lieu, sur l'hippodrome du Tumulus, deux grandes réunions dont voici le programme :

Dimanche 6 août, à 2 h. 30 du soir. — 1er prix de la Société d'Encouragement (arabes purs, 3e catégorie), 4.200 francs ; distance, 2.200 mètres environ. Entrée, 25 francs.

Prix de la Chambre de commerce du Lot (au trot monté ou attelé), 1.000 francs ; distance, 3.000 mètres environ. Tout gagnant d'une somme totale de 2.000 francs reculera de 25 mètres, de 4.000 francs de 50 mètres, de 6.000 francs de 75 mètres, de 8.000 et au-dessus de 100 mètres. Les chevaux de 3 ans n'ayant pas gagné de prix avanceront de 25 mètres. Départ au pistolet.

Prix des Haras (1er prix du Gouvernement), 2e classe, 3e série, anglo-arabes 50 0/0, 5.000 fr. ; distance 2.200 mètres environ. Entrée, 25 fr.

Epreuve régionale de la Société sportive d'encouragement (mixte, 2e série, toutes catégories de poids, course plate au galop), pour chevaux de toute espèce comptant au moins 25 0/0 de sang arabe et chevaux de demi-sang, 3.000 fr. ; distance, 1.100 mètres environ. Entrée gratuite. Les cavaliers français civils mineurs recevront 4 kilos. (Ces conditions sont complétées et régies par le règlement de la Société sportive d'encouragement pour les courses de chevaux de selle de service).

Prix de la Prairie (2e prix du Gouvernement), hors classe, anglo-arabes 25 0/0, 2.000 francs ; distance, 2.200 mètres environ. Entrée, 20 fr.

Prix de la Société des steeple-chases de France (steeple-chase), 2.250 francs ; distance, 3.500 mètres environ. Décharges pour gentlemen-riders et jockeys suivant les conditions générales des courses de la Société des steeple-chases de France.

Lundi 7 août, à 2 h. 30 du soir. — Prix du Conseil général (course plate au galop), 1.100 francs ; distance, 2.000 mètres. Entrée, 10 francs.

Prix de la Société d'encouragement (hors série n° 3), 2.800 francs : distance, 2.200 mètres environ. Entrée, 20 francs.

2e prix de la Société sportive d'encouragement (anglo-arabes, 1er groupe), 2.750 francs ; distance, 2.100 m. environ. Entrée, 25 francs.

Prix de l'Alzou (course de haies), 1.100 francs ; distance, 2.800 mètres environ. Décharges pour gentlemen-riders et jockeys suivant les conditions générales des courses de la Société des steeple-chases de France.

Caillac

Union sportive Caillacoise. — Les membres de l'U. S. C. se sont réunis, dimanche dernier, au siège social pour règlement d'ordre intérieur.

Vingt-deux membres étaient présents. Le Président leur a exposé le but de la réunion et leur a développé les considérations morales relatives à la bonne marche de la société. Il s'est étendu surtout sur le point relatif aux distractions variées qu'on peut offrir aux habitants ; distractions qui font que chacun reste dans son endroit tout en ajoutant un charme particulier à la petite patrie.

Le capitaine a exposé ensuite ce qu'il attendait de la bonne volonté de chacun pour aborder franchement et avec fruit la future saison de foot-ball.

On a procédé ensuite à la formation des équipes et au choix des capitaines : Lafage pour la 1re, et Dumas pour la seconde.

Un jury de trois membres a été désigné pour juger les aptitudes et la valeur des divers équipiers.

Le calendrier pour 22-23 a été dressé.

L'entraînement commencera le 10 septembre.

Cazals

Pour l'éclairage électrique. — Dimanche dernier a eu lieu à la mairie de Cazals, la réunion des délégués des communes adhérentes au syndicat : M. Lugan, maire de Frayssinet-le-Gélat, doyen d'âge, a été désigné comme président de la séance.

M. Demande, ingénieur-directeur de l'usine de Luzech, était présent.

M. Cassot, maire de Cazals, a donné lecture de l'arrêté de convocation, et a invité l'assemblée à désigner les membres du Bureau du Comité chargé d'administrer le syndicat constitué en vue du fonctionnement du réseau de distribution d'énergie électrique dans la vallée de la Masse. M. Solmiac a été nommé président du syndicat; MM. Cassot et Maturié, vice-présidents; MM. Druet et Valette, assesseurs.

M. Solmiac, qui a rempli jusqu'à ce jour avec un dévouement et une ténacité que l'assemblée a été unanime à reconnaître, remercie en quelques mots aimables les délégués; il dit que les principales difficultés étant maintenant surmontées, il entrevoit la réalisation prochaine de ce projet qui lui tient à cœur. M. Demande a assuré l'assemblée que de son côté toute l'activité possible serait déployée par la Société, pour que l'installation soit menée rondement, une fois les formalités indispensables accomplies.

Certains articles du cahier des charges ayant donné lieu à des interprétations diverses, il est apporté, d'un commun accord, quelques rectifications à la rédaction de ces articles. C'est ainsi que le grand principe démocratique et égalitaire qu'ont toujours recherché les délégués du Comité provisoire, se trouve maintenant bien assuré : moyennant le prix forfaitaire de soixante francs pour le branchement, chaque famille pourra avoir chez elle l'éclairage électrique, sur n'importe quel point du territoire des dix communes syndiquées, à condition que la demande en soit faite avant cinq ans.

La mise à l'enquête du projet va avoir lieu incessamment.

Lauresses

Mercredi dernier M. Laborie tua une grosse vipère que Mme Landes avait découverte en ramassant de l'herbe dans son jardin. — On fit la vivisection de ce reptile dont les dimensions étaient (1 m. 05 de long et 0 m. 18 dans sa plus grande grosseur) et on trouva 47 petits vipereaux.

Félicitations à M. Laborie qui a permis de faire une excellente *leçon de choses* à des élèves anciens et nouveaux qui y étaient venus en même temps qu'il a protégé contre des morsures dangereuses les horticulteurs ou autres personnes qui auraient malheureusement heurté par mégarde ces animaux.

Lalbenque

Hygiène. — Un propriétaire de Lalbenque, M. Jules B..., âgé de 36 ans, avait abandonné dans un fossé, sur sa propriété, le cadavre d'une chèvre après avoir écorché la bête.

Les gendarmes, en tournée dans le canton, furent attirés par les émanations singulières qui se dégageaient de ce corps en pleine putréfaction. Ils découvrirent et la chèvre et l'auteur du délit à qui ils dressèrent procès-verbal.

La sanction qui sera prise contre le propriétaire imprudent rappellera à chacun qu'il est dangereux de ne pas observer les règles de la plus élémentaire hygiène.

Le Boulvé

Election municipale. — Par arrêté préfectoral les électeurs de la commune du Boulvé sont convoqués pour le dimanche 6 août prochain, à l'effet d'élire un conseiller municipal en remplacement du regretté M. Dezoliès adjoint, decédé récemment.

Vire

Baccalauréat. — Nous apprenons avec un vif plaisisir que le jeune Jean Bersegol, fils du sympathique greffier de la justice de paix propriétaire à Bru-Vire, vient d'être reçu définitivement au baccalauréat latin grec.

A notre jeune ami et à sa famille toutes nos sincères félicitations.

Bretenoux

Syndicat d'initiative. — Le Syndicat d'Initiative vient d'organiser un grand festival avec le concours de l'Harmonie la « Sainte-Cécile » de Beaulieu. Cette fête aura lieu à l'île de la Bourgnatille, le dimanche 30 juillet.

Programme : A 2 h. 30, concert au pavillon des Busquilles ; à 3 h. 30, grand match de tennis, jeu de Rampo ; à 4 h. 30, course à pied ; à 5 h., tirage de la tombola ; à 9 h., concert sur la promenade ; à 10 h. 30, retraite aux flambeaux.

Assier

Foire. — Bien qu'un peu contrariée par les travaux pressants de la fenaison et de la moisson, notre dernière foire mensuelle a été relativement assez importante, à en juger du moins par l'approvisionnement suffisant de nos divers marchés.

Les principaux cours pratiqués ont été les suivants :

Marché aux bestiaux. — Bœufs de 1re qualité, de 3.800 à 4.200 fr., bœufs d'attelage (de force moyenne), de 2.500 à 3.000 fr. ; bouvillons, de 800 à 1.200 fr., moutons, de 75 à 90 fr. ; brebis d'élevage, de 80 à 110 fr. ; agneaux, de 55 à 70 fr.

Porcelets (de 2 à 3 mois), de 90 à 120 fr la pièce, suivant grosseur et qualité.

Marché à la volaille. — Poules de 3 à 3,25 ; poulets, de 3,50 à 4 fr. : canards, 3 fr. lapins domestiques, de 1,60 à 1,75 le tout le demi-kilo ; lapins domestiques, de 3 à 4 fr. pièce ; œufs, 3 fr. la douzaine.

Halle aux grains. — Blé, de 57 à 60 fr. ; avoine, de 32 à 35 fr., le tout l'hectolitre.

Jardinage et légume. Pommes de terre nouvelles, 1,20 ; haricots verts 3 fr. ; tomates, 2 fr., le tout le kilo ; choux, de 3 à 5 fr. suivant grosseur et qualité.

Plants de choux divers, 3 fr. environ le cent.

Livernon

Probité. — Le jeune Eugène Sénac, élève de l'école communale, a trouvé sur la voie publique un portefeuille contenant une certaine somme, qu'il s'est empressé de déposer à la mairie.

Grande Pharmacie de la Croix Rouge

En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphiode Garnal

Remplace l'Huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Bibliographie

L'ESCALIER D'OR

Roman par Edmond JALOUX

Grand Prix de Littérature de l'Académie Française (1920)

Ce roman, qui n'est qu'un long enchantement, peut être mis entre toutes les mains. C'est le second volume paru dans la Collection Revue de France, publiée sous la Direction de M. Marcel Prévost, de l'Académie Française. C'est l'histoire d'êtres tendres et chimériques, contée avec cette sensibilité et, tour à tour, ce charme et cette force que l'on a tant admirés dans *Fumées dans la Campagne, Au-dessus de la Ville* et *La Fin d'un beau jour*. Un vieil oncle, ici, offre à sa nièce, dont les parents sont brouillés avec lui, des fêtes nocturnes et secrètes où il veut lui fournir l'illusion d'une vie exquise que sa pauvreté lui refuse. Rien ne peut exprimer la poésie de cette fiction bourgeoise qui se déroule dans le calme et noble décor du Palais-Royal, sorte de conte de fées, de conte philosophique et moral aussi, qui glisse dans le prosaïsme de la vie moderne, on ne sait quelle grâce aérienne d'ancien régime.

(La Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel, Paris).

MES ENFANTS ET MOI

par Jérome K. JÉROME

Traduit de l'anglais par Beerblock

On parle de l'humour britannique. Jérôme Klapka Jérôme en est un des maîtres, et *They and I*, que Beerblock a traduit avec tant de finesse, sous le titre plus révélateur de *Mes Enfants et Moi* est, peut-être, l'un des chefs-d'œuvre de ce genre. C'est un roman autobiographique, une sorte de disque et de cliché de la vie familiale exécutés par un observateur étonnant, par un pince-sans-rire d'une bonhomie vraiment exquise. Nous possédons des évocateurs charmants de la jeunesse actuelle si vive, spontanée, allante et quelque peu irrévérencieuse. Il n'en est pas de plus amusé et de plus amusant que Jérôme K. Jérôme, de Walsall. Tout le monde peut lire ce livre d'une fantaisie narquoise, atteignant parfois la force comique.

(La Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel, Paris).

Revue Scientifique

Fondée en 1863

Paraissant les deuxième et quatrième samedis de chaque mois

Sommaire du 22 Juillet 1922

1. La Vie et l'œuvre de Pierre Duhem, Membre de l'Académie des sciences, par Emile Picard, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; 2. Les théories einsteiniennes et le bon sens, par A. Buhl, Professeur d'Analyse infinitésimale à la Faculté des sciences de Toulouse ; 3. Revue d'agronomie : Réformes et progrès récents dans le domaine agricole, par Laurent Rigotard, Ingénieur Agronome.

Notes et Actualités : Physique : Sur le sulfure de zing phosphorescent ; Chimie physique : Un modèle magnétique de la constitution de l'atome ; Chimie : La troisième Conférence internationale de la Chimie ; Paléontologie : Un Anthropoïde du Miocène supérieur de l'Amérique du Nord ; Biologie : La Greffe des yeux chez les Mammifères, Amphibiens et Poissons ; Géographie : L'expédition polaire de Stefansson au Nord de l'Alaska.

Applications de la science à l'industrie : Enseignement : L'Institut de Chimie industrielle de l'Université de Bucarest ; Génie civil : L'Oxydation des chaudières et les méthodes modernes de protection.

Nouvelles : Académie des Sciences, etc. — Vie scientifique universitaire.

Académie des Sciences de Paris : Comptes-rendus des séances des 26 juin et 3 juillet 1922.

Bibliographie.

Prix du numéro : France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux : Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VIIe. Téléphone Fleurus : 02-29.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Au Comité de garanties

Le Comité de Garanties communiquera cet après-midi à la Commission des Réparations la première partie de son rapport concernant les mesures de contrôle à imposer aux finances allemandes.

Il remettra ensuite le projet de contrôle et les plans financiers d'assainissement, qui prévoit en première ligne l'équilibre du budget du Reich.

Les difficultés bavaroises

De Berlin : M. Hamm, ministre du Commerce bavarois, qui appartient au parti démocrate, a donné sa démission.

La coalition est dissoute.

L'ordonnance du gouvernement bavarois, concernant la mise en exécution de la loi de défense républicaine, sera discutée aujourd'hui par la Diète.

En cas de conflit entre la Bavière et le Reich, les Syndicats ouvriers couperaient le ravitaillement en charbon de la Bavière.

Les projets de M. Poincaré

De Londres : Le *Daily Express* prétend que M. Poincaré fera à M. Lloyd George les 3 propositions suivantes :

1° Il suggèrerait l'annulation des dettes interalliées, quelle que soit l'attitude des Etats-Unis ;

2° Il demanderait, en faveur des régions dévastées, un tour de priorité quant aux réparations ;

3° Il proposerait l'émission d'un emprunt étranger qui permettrait à l'Allemagne de rétablir ses finances et de reprendre le paiement des réparations.

Marché de La Villette

24 Juillet 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	4.963	363	2,90	2,50	2,10
Taureaux.					
Veaux....	3.595	1.122	»	»	»
Moutons..	14.905	2.119	3,25	2,75	2,50
Porcs.....	3.439	»	6,00	5,80	5,40

AVIS AU PUBLIC

Une adjudication publique pour l'entreprise de la fabrication du pain de troupe à la ration, dans la place de CAHORS, pour la période du 1er octobre 1922 au 31 mars 1923, avec faculté de prorogation par tacite reconduction jusqu'au 30 septembre 1923, aura lieu à l'hôtel de ville de CAHORS le 22 août 1922, à 14 heures.

Effectif probable : 280 rationnaires.

En cas d'insuccès, réadjudication le 5 septembre.

Les personnes désireuses d'y participer devront faire parvenir pour le 8 août au plus tard, au S.-Intendant militaire, une demande accompagnée des pièces prévues aux affiches.

Pour tous autres renseignements consulter la SOUS-INTENDANCE Militaire.

SI LES PIEDS VOUS BRULENT

COMME DU FEU

C'est que vous avez les pieds sensibles qui s'enflent et s'échauffent facilement ou que vous souffrez de cors, durillons ou autres callosités douloureuses. Un bon conseil : trempez-les dès ce soir dans une cuvette d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell et vous serez surpris du soulagement immédiat que vous éprouverez. L'eau chaude saltratée, rendue médicinale et oxygénée, fait promptement disparaître toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, et combat les effets si désagréables d'une transpiration abondante. Les cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. Ce simple traitement peu coûteux guérira tous vos maux de pieds, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat sans difficultés et sur simple demande.

DANS TOUTES LES PHARMACIES

SALTRATES RODELL

MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS

HUILERIE - SAVONNERIE

Très vieille Maison offre aux Retraités, petits Rentiers, fonctionnaires et autres, ainsi qu'aux Dames, les moyens d'augmenter leurs revenus par la Représentation de sa Maison avec dépôt et fortes remises, sans avances ni frais. — Référ. exigées. — Ecr. : **SALOMON**, 112, A., Rue Dragon, MARSEILLE.

FAITES VOUS-MÊME

un litre de bon vin fortifiant pour 2 fr. 75, en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table.

Pharmacie Orliac à Cahors.

A VENDRE

Cause changement de matériel

JUMENT forte 7 ans

Suspendu mille kilos

S'adresser au bureau du journal

AGENTS sérieux visitant Epiciers, Boulangers, Pâtissiers, pouvant éventuellement prendre dépôt, sont demandés pour Cahors et la région. Ecrire Etablissements **Van Den Bergh & Cordeweener** Réunis, Pré St-Gervais, près PARIS.

ETUDE

DE

Me Pierre DESPRATS

AVOUÉ A CAHORS

Rue du Portail-Alban, N° 10

EXTRAIT

d'un

JUGEMENT DE DIVORCE

(Décision du 12 Octobre 1920)

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal Civil de Cahors le neuf décembre mil neuf cent vingt et un, enregistré, au profit de dame Marie-Louise LACOSTE, ménagère, domiciliée à Saint-Martin-le Redon, contre le sieur Emmanuel PRIEUR, demeurant actuellement à Condat, canton de Fumel (Lot-et-Garonne), son époux,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les dits époux au profit de la femme et aux torts et griefs du mari qui a été condamné aux dépens.

La présente insertion a lieu en conformité de l'article 247, paragraphe 3, du Code Civil et en exécution d'une ordonnance sur requête de Monsieur le Président du Tribunal en date du vingt et un juillet mil neuf cent vingt-deux.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, constitué par la demanderesse.

Signé : P. DESPRATS.

Imp. Coueslant (*personnel intéressé*)

Le co-gérant : M. DAROLLE.

ÉTRANGE FORTUNE

DE

CUNISSET-CARNOT

VIII

On renouvela le mobilier des jeunes époux ; on leur choisit des équipages, car ceux d'Arconcey n'étaient plus « dans le mouvement ». Pierre, tranquillement, payait comptant, sans plus avoir l'air de se soucier de ses chèques que d'un papier à cigarettes ! Le baron calcula que seize cent mille francs sortirent ainsi, pour la corbeille, du fameux carnet ! Il ne pouvait s'interdire une certaine émotion. Comment cela finirait-il ? Et qu'était-ce donc que ce notaire de campagne, que rien ne troublait, que rien n'embarrassait, et qui laissait couler les millions avec cette indifférence ! Il se demandait s'il n'était pas le jouet d'un rêve, dont il s'éveillerait bientôt à Arconcey, pauvre, humilié, avec les huissiers à sa porte. Puis il se rassurait ; par réaction, une joie folle le prenait ; il se voyait riche, reprenant sa vie d'autrefois après le mariage de Solange, et mille projet de fêtes et de folies lui passaient en tête, qui le rendaient heureux.

Quand les achats furent terminés et les commandes ordonnées, qui toutes devaient être livrées sous quinze jours à Arconcey, restaient les diamants. Solange, voyant que Pierre n'en disait rien, n'en parla pas, laissant faire. Ce fut le baron qui, croyant peut-être à un oubli, mit la question en avant.

— Mes enfants — fit-il négligemment à la fin du déjeuner, la veille du jour fixé pour le départ, — vous êtes passablement étourdis ! Vous n'avez encore oublié que les diamants ! Il est vrai que Solange a ceux de sa mère et que...

— Excusez-moi, cher monsieur, interrompit Pierre ; ce n'est pas un oubli, mais je pense trouver à Sermezy même tout ce qu'il faut, et j'espère que Mlle Solange sera contente du petit coffret que je me propose de lui offrir dès notre retour.

Ceci mit le comble à l'étonnement du baron. Comment, on trouverait des diamants à Sermezy ! Il ne protesta pas, se laissant aller au courant de ce Pactole qui, si doucement, l'entraînait depuis une huitaine.

Ils revinrent enchantés les uns des autres.

Le soir même, les gens d'Arconcey virent arriver une petite charrette sur laquelle un coffre de forme antique était soigneusement attaché. M. Hennibelle en personne escortait l'attelage, qui pénétra dans la cour. On déchargea le coffre, que l'on porta à la salle de billard.

— Mademoiselle, dit Pierre à Solange, en lui tendant une clef extraordinaire, chef-d'œuvre du docteur, soulevez, je vous prie, ce couvercle, et voyez s'il est besoin que nous retournions à Paris pour nous occuper de vos diamants !

La jeune fille, après avoir ouvert le coffre, ne put retenir un cri d'admiration. Quant au baron, il se frottait les yeux, éblouis de ces merveilles ! Solange sortit du coffre toutes les parures, tous les bijoux, tous les diamants et toutes les perles ; il lui fallut plus d'une heure pour les arranger sur le billard, qui en fut absolument couvert, alors que des pierres et des diamants demeurèrent encore en paquets dans des boîtes. C'était un coffre des *Mille et une Nuits !* Le baron, qui se connaissait assez en joaillerie, pour en avoir beaucoup payé, pensa qu'il y en avait là pour trois à quatre millions. Il ne disait rien, il n'osait pas interroger Pierre, il se contentait de le regarder avec des yeux où se lisait la plus incoercible stupéfaction ! Quant à Hennibelle, à l'aise comme en toute circonstance, il jouissait pleinement de l'étonnement du baron et du bonheur de Solange. Il aidait celle-ci à essayer des parures, à mettre des diadèmes, à attacher des bracelets.

— Quand nous aurons fait remonter quelques bijoux dans le goût moderne, ce sera parfait, dit Pierre.

Bientôt arrivèrent les invitations pour le mariage, que le grand graveur de Paris avait préparées ; elles furent immédiatement distribuées à toute la noblesse des environs. Les amis les plus éloignés du baron furent invités, car il désirait donner à la cérémonie l'apparence d'une manifestation. Il voulait avoir raison contre tous, contre les préjugés de son monde, et il ne voyait pas de meilleur moyen d'y parvenir que de réunir, pour sanctionner ce qu'il appellait « son coup de tête » et produire son gendre, le ban et l'arrière-ban des châteaux à dix lieues à la ronde. Ce fut un coup de foudre dans le pays. Le secret avait été admirablement gardé par les intéressés, par M. de Planoise et par le docteur. Quelle nouvelle à sensation pour tous ces oisifs ! Pendant huit jours on ne parla pas d'autre chose, jusqu'à satiété, jusqu'à hébêtement ! On s'invitait à déjeuner, à dîner, à luncher, pour commenter l'événement ! Et que d'esprit on dépensait ! Généralement, on donnait tort au baron ; ces gens si bien, si moraux, si vertueux, qui passaient leur vie à violer les dix commandements, étaient sévères pour cette mésalliance et la blâmaient à l'égal d'un crime, du haut de leur vertu, du haut de leur honneur ! Des meilleurs amis du baron eurent des mots atroces ; il s'en trouva pour aller jusqu'à prétendre que le malheureux père faisait contre fortune bon cœur et que ce mariage arrivait juste à temps pour Solange ! Toute la bassesse, toute la malignité de gens inoccupés et corrompus s'en donna à cœur joie. Pourtant, l'intervention de M. de Planoise dans l'affaire fit réfléchir ceux qui en étaient encore capables. Mais il se trouva aussi des envieux, les ruinés, ceux qui n'avaient plus « que la façade ! » Ceux-là riaient avec les autres et faisaient aussi des plaisanteries ; au fond, devant leur maigre table, devant leurs tiroirs vides, ils se disaient que le baron était un homme avisé, heureux d'avoir trouvé un moyen d'éviter leur propre sort, et de redorer son blason grâce aux écus de ce roturier.

Partout cependant, on faisait bon accueil à Sixte et à sa fille dans leurs visites ; à cause d'eux, on recevait Hennibelle avec des démonstrations de politesse et de joie. On ne riait bien que quand ils étaient partis.

Enfin, le grand jour arriva. La première réunion devait avoir lieu la veille du mariage, pour la lecture publique du contrat ce qui était contraire aux usages, mais exigé par le baron. On devait dîner ensuite au château d'Arconcey. Tous les invités furent exacts au rendez-vous ; aucun n'aurait eu garde de manquer à un spectacle qui le ravissait !

Donc, vers cinq heures du soir, l'assemblée, comptant plus de cent personnes, se trouva au grand complet dans la salle des gardes à Arconcey. On chuchotait, on étouffait des rires sous les éventails, mais quand Pierre parut, il y eut un silence marqué. Lui souriait. Très distingué, très à l'aise, il était là dans son élément, et certes, aucun de ceux qui critiquaient ne pouvait trouver en sa personne un point où accrocher la moquerie.

Au fond de la salle, une grande table était préparée. Au milieu, était assis Me Doucet, l'autre notaire de Sermezy, auquel Hennibelle avait donné la mission de rédiger son contrat. Au lieu d'être seul à cette table, comme d'habitude, le notaire avait, à sa gauche, M. de Planoise et un monsieur que nul ne connaissait. C'était un petit vieillard, à la physionomie pleine de finesse, aux yeux vifs et intelligents, portant à la boutonnière la rosette de la Légion d'honneur. Qui cela pouvait-il bien être ? De bonnes langues affirmèrent que c'était un haut fonctionnaire de la préfecture de police, délégué spécialement à la surveillance des notaires ! Mais M. de Maconge, qui se mêlait d'histoire locale, nomma le personnage, avec lequel il s'était trouvé en relation, et annonça que c'était le savant M. Gauthier, l'archiviste départemental. La nouvelle fit le tour de la salle en un clin d'œil. Un archiviste ? Mais pourquoi ? Quel rôle avait-il dans un contrat ? Nul ne comprenait. Décidément, le baron d'Arconcey était un véritable maniaque. La petite marquise de Cercey, seule, eut plus de flair que ses voisines.

(A suivre)